

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
PRESQU'ILE DE  
CROZON-  
AULNE  
MARITIME

DEPARTEMENT  
DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT  
DE CHATEAULIN

**OBJET :**

Tarifs « Vente de  
l'eau » 2024 pour  
la Commune du  
Faou

**Date de  
convocation :**

12/12/2023

**Membres en  
exercice :**

35

**Nombre de  
participants :**

27

**Nombre de  
votants :**

31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2023

N°119/2023

Le 18 décembre deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS.

**Membres présents :**

M. BERTHELOT Patrick, M. BETRANCOURT Thierry, M. BLANCHARD Noël, M. CUSSET Yann, M. DEFLOU François-Xavier, M. DEVERRE Philippe, Mme DREUX Christiane, Mme GAOUYER Christelle, M. GOURVEZ Jean-Yves, M. GUILLON Laurent, Mme JAMBOU Laura, M. KERNEIS Mickaël, M. KERSPERN Jean Claude, M. LARS Roger, M. LASSAGNE Ludovic, Mme LASTENNET Christine, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MOIGNE Yves, Mme LE MONZE Fanchon, M. LE PAPE Henri, M. LEBRUN Luc, Mme MAUGEAIS Isabelle, M. MORVAN Henri, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. PRIGENT Pascal,

**Membres absents avec pouvoir :**

Mme CALVEZ Michèle ayant donné pouvoir à M. LE MEROUR, Mme GOBBE Dorothee ayant donné pouvoir à Mme MAUGEAIS, M. PASQUALINI Marc ayant donné pouvoir à M. LASSAGNE, Mme VIGOUROUX Gaëlle ayant donné pouvoir à M. BLANCHARD

**Membres absents et excusés :**

M. GUENNEGUES Jean-Luc, M. LEONARD Maxime, M. LEZENVEN Jean Michel, Mme PORCHER Monique

M. BLANCHARD est désigné secrétaire de séance.

Le Président laisse la parole à Henri LE PAPE, Vice-Président en charge de l'eau potable.

Le Vice-Président rappelle que la distribution de l'eau sur la Commune du Faou est assurée via une délégation de service public à Véolia. Le conseil d'exploitation « Eau » propose d'appliquer une augmentation de 4 % sur la totalité de la grille de lissage de la part intercommunale « vente de l'eau » 2024 pour la commune du Faou ; ceci afin de lisser les prix appliqués sur l'ensemble du territoire à échéance 2024.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de fixer les tarifs hors taxes 2024 de vente de l'eau pour la commune du Faou comme suit :

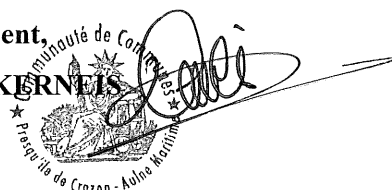

- Abonnement annuel compteur.....	44.72 €
- De 0 à 20 m <sup>3</sup> .....	0.148 €
- De 21 à 70 m <sup>3</sup> .....	0.887 €
- De 71 à 200 m <sup>3</sup> .....	0.781 €
- De 201 à 500 m <sup>3</sup> .....	1.165 €
- + 500 m <sup>3</sup> .....	1.180 €

Affiché le : 21/12/23

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS

Le secrétaire,

Noël BLANCHARD

